



N° 20.33
DESIGNATION REPRESENTANTS
SITOM NI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 23 septembre de l'an deux mille vingt, sous la présidence du doyen de séance, M. QUILES Joseph, et ses deux assesseurs :

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

Titulaires présents (24) : DEBES Céline ; DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRARD Jean-Pierre ; GIRAUD Denis ; VERNAISON Clément ; VIAL Guillaume ; AMEZIANE Karim ; BERTHELOT Jean-Pierre ; BOUVIER PATRON Denis ; GIBBONS Grégory ; GONZALEZ Frédéric ; QUILES Joseph ; SALERNO Sabrine ; SPITZNER Francis ; CASTAING Patrick ; DEVAUX Vanessa ; GASS Julie ; ROSET Patrick ; BOUSQUET Patrick ; JOURDAIN Jean-Pierre ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude ; FRACHON Marie-Christine.

Suppléants participants au vote (6) : BUSSY Chantal ; POUILLON Jean-Marc ; SUCHET Noël ; MUCCIARELLI Laurence ; BADIN Bernard ; BELMONT Patrick.

Absents ou excusés : BACCAM Marguerite (pouvoir à Mme BUSSY) ; LIGONNET Andrée ; MARY Alain ; BICHET Fabien ; CHAMPEAU Hervé (pouvoir à M MARMONIER) ; IBANEZ Raphaël (pouvoir à M JOURDAIN) ; DUVERNE Christophe (pouvoir à M BADIN) ; SEYCHELLES Véronique.

Signature de la feuille de présence effectuée.

M.VERNAISON Clément est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Notre syndicat est membre du SITOM Nord Isère, qui gère l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin-Jallieu.

Il convient pour le fonctionnement de cette structure, de désigner dès aujourd'hui les 23 représentants de notre syndicat au sein du comité syndical du SITOM Nord Isère, compte tenu de notre poids démographique.

☞ 23 élus sont candidats aux fonctions de délégué au SITOM NI.

Après vote sont proclamés élus les candidats suivants :

1	AMEZIANE Karim
2	BADIN Bernard
3	BELMONT Patrick
4	BERGER Alain
5	BOUSQUET Patrick
6	BOUVIER PATRON Denis
7	CASTAING Patrick
8	CHAMPEAU Hervé
9	DEBES Céline
10	DENIS Christophe
11	DEVAUX Vanessa
12	FAYET Michel
13	GASS Julie
14	GIBBONS Grégory
15	GIRARD Jean-Pierre
16	GIRAUD Denis
17	JOURDAIN Jean-Pierre
18	MARMONIER Pierre
19	ROSET Patrick
20	SALERNO Sabrina
21	SUCHET Noël
22	VERNAISON Clément
23	VILLARD Claude

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 23.09.2020

Michel FAYET,
Président

